

PROJET

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

AVIS DE CONVOCATION

A Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, rang Sainte-Mathilde, La Malbaie, G5A 2G1
Ferdinand Charest : 558, rue Saint-Raphaël, La Malbaie, G5A 2N7
Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins, La Malbaie, G5A 1B2
Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2
Blaise Lessard: 470, boul. Kane, La Malbaie, G5A 1L1
Francine Pilote: 435, rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9
France Bouchard : 92, chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1
Jean Bourque : 60, Ruisseau-des-Frênes, La Malbaie, G5A 2C8

AVIS SPECIAL vous est, par les présentes, donné par la soussignée, Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, est convoquée par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le lundi 22 août 2011, à 18 heures et qu'il sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Résolution d'adjudication de contrat pour la fourniture et l'installation de l'équipement de sonorisation de l'Hôtel de Ville et de la Bibliothèque Laure-Conan;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 19^e jour du mois d'août deux mil onze.

Me Caroline Tremblay, Greffière
Responsable des communications

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 22 août 2011

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, tenue à 18h00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 22^e jour du mois d'août deux mil onze, à laquelle séance sont présents:

M. Gilles Savard, Conseiller.
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Jean Bourque, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller

Est absente : Mme Francine Pilote, Conseillère.

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Michel Briand Directeur Général et Directeur des Ressources humaines, Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe et Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur Mme Lise Lapointe, mairesse, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 323-08-11

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

2- DÉCISION DU CONSEIL

RÉSOLUTION - ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT DE SONORISATION DE L'HÔTEL DE VILLE
ET DE LA BIBLIOTHÈQUE LAURE-CONAN (# 5200-07-02)
RÉSOLUTION 324-08-11

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour la fourniture et l'installation de l'équipement de sonorisation (# 5200-07-02) pour l'Hôtel de Ville de La Malbaie et la Bibliothèque Laure-Conan;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, la Ville de La Malbaie a reçu la soumission de Solotech Québec Inc.;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture de la soumission effectuée le 17 août 2011 à 11 h 00 et suite à l'étude de la soumission, il a été recommandé au conseil de retenir l'offre

de la firme Solotech Québec Inc. comme fournisseur pour la fourniture et l'installation de l'équipement de sonorisation de l'Hôtel de Ville de La Malbaie et de la Bibliothèque Laure-Conan (# 5200-07-02);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la soumission produite par Solothech Québec Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 64 175.25 \$ plus les taxes applicables, selon le document d'appel d'offres # 5200-07-02.

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat de fourniture et d'installation de l'équipement de sonorisation, à la firme Solotech Québec Inc. .

QUE le montant sera puisé à même les règlements d'emprunt # 909-11 et 925-11 pour la construction de la Bibliothèque Laure-Conan et l'hôtel de Ville de La Malbaie;

QUE ce Conseil remercie le soumissionnaire et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

3 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue.

Aucune question n'a été posée.

4 – LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 325-08-11**

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard appuyé par le Conseiller Gaston Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 18h06.

Lise Lapointe, Mairesse

Me Caroline Tremblay, greffière et responsable des communications